



## COMMUNE D'AURENSAN 32400

Compte rendu du Conseil Municipal

N° 1-2023 - du 17 janvier 2023 – 20h30

*Nota. : Réunion tenue dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (COVID-19)*

**Présents :** Roland DUPOUTS, Francis LAVALETTE, Marie-Pierre CASSIFOUR, Sandra CASSIFOUR, LANUX David, LUTZ Stéphane, Jean-Paul ROMMELAERE.

**Absents excusés :** Christophe BERDOULET, Benoit LAPASSADE, Gérard MANZO,

Secrétaire de séance : Sandra CASSIFOUR.

### Ordre du jour :

- 1 – Réhabilitation caserne des pompiers de Barcelonne du Gers
- 2 – Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023
- 3 – Vœux
- 4 – Investissement 2023
- 6 - Questions diverses.

### **1 – Réhabilitation Caserne des pompiers de Barcelonne du Gers**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la caserne des pompiers de Barcelonne du Gers doit être refaite car très vétuste et pas fonctionnelle, en effet, il n'existe pas de vestiaire pour les femmes qui sont obligées de se changer dans la cuisine pour l'instant par exemple.

Le montant de réhabilitation s'élèverait à 79 000€, la moitié environ est subventionnée par le SDIS et l'état pour un montant de 45 546 €, le reliquat serait pris en charge par la commune de Barcelonne soit 33 480 €.

La commune de Barcelonne a questionné les communes environnantes pour lesquelles les pompiers interviennent afin de participer financièrement à la réhabilitation. (Il s'agit des communes de Arblade, Aurensan, Bernède, Gee Rivière, Lannux, Projan, Ségos, Vergoignan et Verlus). Barcelonne propose une participation au prorata du nombre d'habitants ce qui représenterait environ 2 119 € pour la commune d'Aurensan.

***Le membres du conseil municipal approuvent la proposition du Maire pour la participation financière de la commune pour la réhabilitation de la caserne des pompiers de Barcelonne du Gers.***

Par ailleurs, monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il vient de recevoir la demande de participation annuelle du SDIS du Gers qui s'élève à 5 700 € pour 2023.

## **2 – Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter l'ouverture de crédits pour payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Il s'agit des dépenses suivantes :

- 6 235,20 € pour payer l'assainissement individuel des bâtiments communaux (Foyer, mairie, logement)
- 1 081 € pour la plaque commémorative du monument aux morts

***Les membres du conseil acceptent la proposition du Maire et vote l'ouverture des crédits énoncés.***

## **3 – Vœux**

Concernant l'organisation de la cérémonie des vœux du dimanche 22 janvier 2023 à 11h, des toasts seront achetés comme l'an passé chez le traiteur BOP, ils seront accompagnés de vins blanc sec et moelleux et de quelques softs.

Comme chaque année les nouveaux arrivants recevront un lot de bouteilles et pour les naissances un bouquet de fleur sera offert en plus à la maman. Monsieur le Maire a recensé 3 naissances en 2022.

Une rose sera offerte à chaque femme présente le jour des vœux.

Rendez-vous ½ heure avant le début des vœux pour la mise en place des chaises et des tables du buffet.

## **4 – Investissement 2023**

- *Salle de classe :*

Monsieur le Maire présente le devis de SERVADOUR pour la réalisation de la peinture et des sols.

Il comprend le lessivage des murs, le ponçage, le masquage, la sous-couche, peinture et pose du sol pour un montant de 2 394 €.

***Après discussion le devis est accepté à l'unanimité.***

Au final, les travaux de la salle de classe s'élèvent à 41 997,80 € + 2 394 € soit un total à payer en investissement pour 2023 de 44 391,80 €.

La climatisation a été installée dans la mairie et la salle de classe.

- *Eglise :*

L'entreprise TMH a changé les clous rouillés, les lattes et refait le plâtre qui s'était décollé et la peinture du bacula.

- *Assainissement bâtiments communaux :*

La pose de l'assainissement est terminée tout est raccordé : logement communal, mairie, WC salle de classe, sanitaires et cuisine du foyer.

Francis Lavalette demande que lui soit fourni un plan d'implantation de l'assainissement en particulier la canalisation d'évacuation des eaux traitées qui traverse sa parcelle.

Le SPANC du SIEBAG doit envoyer le dossier en question.

Monsieur le Maire propose de provisionner également au budget 2023 les investissements nécessaires à l'aménagement du local débarras ainsi que le mobilier de la future salle de réunion.

***Les membres du conseil municipal approuvent.***

**4 – Questions diverses :**

- Le devis de l'ESAT de Diusse pour le nettoyage de la mairie s'élève à 241€/an soit 1 passage par trimestre.

***Les membres du conseil municipal approuvent ce devis et autorise le maire à le signer.***

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le prix de l'électricité a augmenté de 32,9 % soit une facture annuelle de 679 €.

22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Collation offerte par Jean-Paul ROMMELAERE.